

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Éducation : cap sur la phase II du PISE

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

**A**PRÈS la phase I du Projet d'investissement dans le secteur de l'Éducation (PISE), le ministère de l'Éducation nationale et l'Agence française de développement (AFD) ont eu récemment une séance de travail. Et ce, dans le cadre de la huitième réunion du comité de pilotage du PISE.

En effet, avec l'ambition de rendre l'éducation au Gabon accessible à tous, les deux parties ont déjà entamé les discussions relatives à l'étude de terrain et aux différentes entreprises adjudicataires. "Nous avons

fait le bilan de ce qui a été fait jusqu'à ce jour en matière de construction d'établissements, d'extensions et de réhabilitations, mais également en termes de gouvernance des établissements, formation des personnels spécialisés de l'éducation dans la composante I et la composante II", a indiqué le président du comité technique de la composante I du PISE, Christian Louembet Onguele. Avant d'ajouter, concernant le bilan de la première phase, que "nous avons à peu près plus de 180 salles de classe déjà construites, réhabilitées ou en extension et nous attendons 305 salles de classe dans la phase II". Pour la phase II du PISE,



La 8e réunion du Copil Pise a permis d'avancer sur plusieurs dossiers.

précisément, qui a déjà démarré, celle-ci va s'étendre à Port-Gentil dans l'Ogooué-Maritime et la zone de Ntoun, dans l'Estuaire. "Nous sommes déjà en plein dans la phase préparatoire

avec la contractualisation et tout ce qui est étude, mais également préparation des appels d'offres pour les chantiers de construction", a-t-il laissé entendre. De son

côté, la directrice de l'AFD, Marie Sennequier, a indiqué que malgré quelques retards au démarrage, le projet poursuit son cours normal.

## Agasa : le Synata vent debout contre la Direction générale

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

**L**E Syndicat national des travailleurs de l'Agence gabonaise de la sécurité alimentaire (Synata) est monté au créneau hier pour accuser la Direction générale de ne pas donner suite à ses revendications inscrites dans son cahier éponyme. Il s'agit notamment de 25 points, qui visent l'amélioration des conditions de vie et de travail du personnel de l'Agasa.

Selon un membre de cette organisation syndicale, " nous avons travaillé avec la Direction générale et le Synpa. Au terme des travaux, un document final a été élaboré qui devait être soumis à madame la directrice de l'Agasa. Mais, malheureusement, jusqu'à ce jour nous n'avons aucun retour. La raison évoquée est que le document n'est pas encore monté à la Direction générale, parce que, disent-ils, le Synpa a refusé d'apposer sa signature. Voulant donc éviter un mouvement d'humeur qui va paralyser l'administration, nous avons adressé une lettre au Premier ministre pour solliciter son intervention dans ce dossier". Contactés par



Le bâtiment abritant les services de l'Agasa à Batterie-IV.

L'Union, les représentants de la Direction générale ont fait savoir que le problème n'est pas au niveau de la hiérarchie. " Effectivement, les Discussions ont été engagées avec les deux syndicats. Pendant que la direction générale attend le document final, nous apprenons que le Synpa refuse de le signer, car selon eux, il comporte des anomalies. Qu'est-ce que nous pouvons bien faire à ce niveau ? C'est aux deux syndicats de trouver un accord afin que le document puisse être signé et monté chez la directrice générale pour être soumis à son appréciation", a indiqué un membre de la Direction générale.

## Cour des comptes de Ntoun : 4 magistrats et 4 greffiers en fonction

Hans NDONG MEBALE  
Ntoun/Gabon

**L**A chambre provinciale de la Cour des comptes de la commune de Ntoun a enregistré 4 nouveaux magistrats auditeurs et 4 greffiers. La cérémonie d'installation des promus a été présidée hier par la présidente de cette juridiction financière, Annaik Virginie Makaga-Kouma. En présence des maires des communes de Libreville, Owendo, Akanda et Ntoun.

Rappelant aux magistrats nouvellement installés que les juges ne sont soumis, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'à l'autorité de la loi, la présidente de la Cour des comptes de Ntoun a invité les promus à être dévoués à la tâche. "Vous avez choisi un sacerdoce. La Cour des comptes de Ntoun a juridiction sur l'ensemble de



La photo de famille au terme de la cérémonie d'installation.

la province de l'Estuaire. Vous venez d'être installés dans vos fonctions, soyez toujours soumis à l'autorité de la loi. Les défis sont certes grands, mais vous avez l'avantage de la jeunesse et des têtes bien faites." Pour sa part, le procureur général près la Cour des comptes, Mick Lucien Alongonene Bobe, a insisté sur les prérogatives que confère la loi. "Les actes sur lesquels votre

performance est notamment attendue concernent les rapports d'instruction en ce qui devrait toujours permettre à la chambre de statuer en toute connaissance de cause. Pour y parvenir, vous devez user des larges pouvoirs d'investigations que vous confère la loi, tout en appliquant les autres règles de procédures nationales et internationales adaptées qui s'y rattachent."